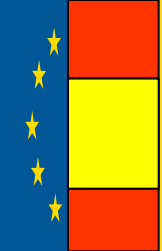


GOBIERNO  
DE ESPAÑA

MINISTERIO  
DE HACIENDA  
Y ADMINISTRACIONES PÚBLICAS

O.C.I

# ***LA POLITIQUE ESPAGNOLE EN MATIÈRE DES CONFLITS D'INTÉRÊTS***



**OBJECTIFS**

- Prévenir des situations qui puissent donner naissance à des conflits d'intérêts.
- Collaborer à la lutte contre l'enrichissement illicite

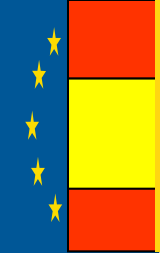


GOBIERNO  
DE ESPAÑA

MINISTERIO  
DE HACIENDA  
Y ADMINISTRACIONES PÚBLICAS

O.C.I

***LOI DE RÉGLEMENTATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS  
DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET  
DES HAUTS RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE DE L'ÉTAT***



GOBIERNO  
DE ESPAÑA

MINISTERIO  
DE HACIENDA  
Y ADMINISTRACIONES PÚBLICAS

O.C.I

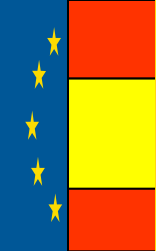
## PRINCIPES GÉNÉRAUX

- **Activité exclusive, sauf autorisation de la compatibilité par l'O.C.I**
- **Restrictions patrimoniaux dans les participations sociétaires**
- **Obligation d'inhibition et d'abstention**



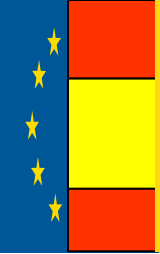
## **MEMBRES DE GOUVERNEMENT ET DES HAUTS RESPONSABLES DE AGE**

- **Le Code de Bonne Gouvernance des membres du Gouvernement et des hauts responsables de l'Administration Générale de l'État.**
- **La Loi de Réglementation de Conflits d'intérêts des membres du Gouvernement et des hauts responsables de l'Administration Générale de l'État.**



## DOMAINE D'APPLICATION

- a) **Les membres du Gouvernement, les secrétaires d'État, les sous-secrétaires et les directeurs généraux de l'A.G.E.**
- b) **Les présidents et conseillers délégués des sociétés commerciales dont le capital majoritaire provient de l' A.G.E.**
- c) **Les présidents, les directeurs et gérants des fondations publiques de l'État.**
- d) **Les directeurs, les directeurs exécutifs ou équivalents des organismes régulateurs et de supervision.**



## LIMITATIONS PATRIMONIAUX AUX PARTICIPATIONS SOCIÉTAIRES

**HAUTS FONCTIONNAIRES**



**Avec leur conjoint ou des  
personnes en relation  
analogue**



**Enfants dépendants ou  
des personnes tutellées**

**Ne pourront pas avoir  
des participations  
directes ou indirectes  
supérieures à dix % ou  
une position  
importante au sein des  
sociétés avec un capital  
supérieur à 600.000 €  
dans:**

- entreprises liées par des conventions ou de contrats de quelque nature avec tout le secteur public.
- entreprises sous-traitées par les antérieures.
- entreprises qui reçoivent des subventions provenant de L'Administration générale de l'État.



GOBIERNO  
DE ESPAÑA

MINISTERIO  
DE HACIENDA  
Y ADMINISTRACIONES PÚBLICAS

O.C.I

## **DEVOIR D'INHIBITION ET D'ABSTENTION**

**Ils ont l'obligation de dessaisir de la connaissance des affaires au traitement desquelles ils auraient participé ou intéressant les entreprises ou sociétés à la direction, au conseil ou à l'administration desquelles ils auraient, eux-mêmes, leur conjoint, la personne partageant avec eux une relation analogue ou un membre de leur famille au second degré participé et ce, au cours des deux années précédant sa prise de possession de la charge publique.**





## **LIMITATIONS À L'EXERCICE D'ACTIVITÉS PRIVÉES AVEC UN CARACTÈRE POSTÉRIEUR À LA CESSATION**

**Au cours des deux années suivant la date de leur cessation d'activités, les hauts responsables ne pourront pas prêter leurs services au sein d'entreprises ou de sociétés privées directement liées aux compétences du poste occupé. A ces fins, il est considéré qu'il existe une relation directe dans l'un des cas suivants :**

- a) Si les hauts responsables, leurs supérieurs sur leur proposition ou les titulaires de leurs organes dépendants, par délégation ou substitution, ont dicté des résolutions liées à ces entreprises ou sociétés.**
- b) S'ils sont intervenus au cours de séances en formation collégiale au sein desquelles aurait été adopté un accord ou une résolution liées à ces organismes.**

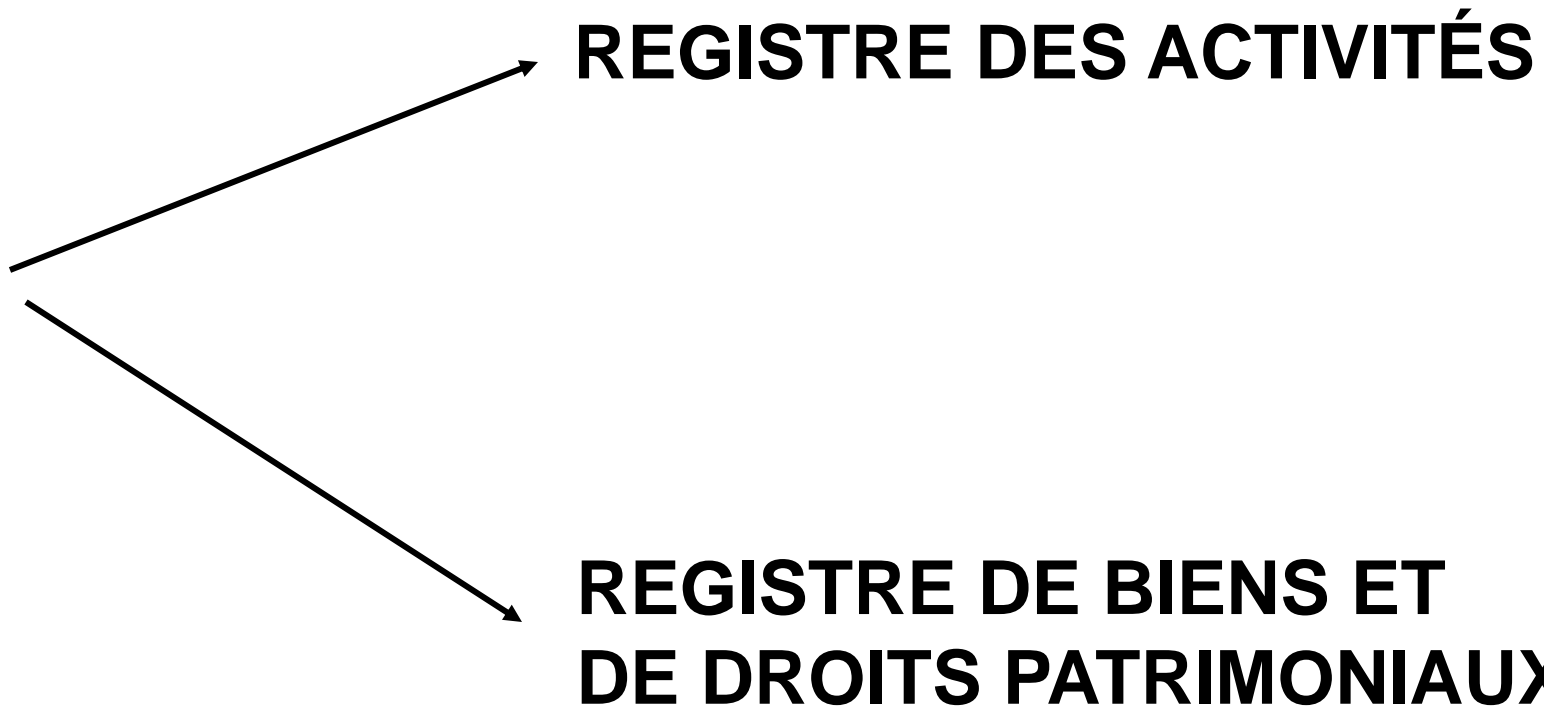


GOBIERNO  
DE ESPAÑA

MINISTERIO  
DE HACIENDA  
Y ADMINISTRACIONES PÚBLICAS

O.C.I

**O. C. I.**





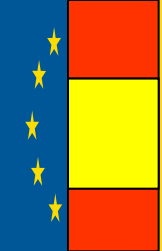
# LA PRÉSENTATION DES DÉCLARATIONS

**L'organe de gestion: → Le Bureau des conflits d'intérêts**

**Les déclarations:**

- **Au début de prise de possession du poste (3 mois)**
- **Quand on produit quelque variation patrimoniale**
- **À la cessation de l'exercice du poste (3 mois)**

**Les déclarations complémentaires: → Une copie de la dernière déclaration tribulaire et patrimoniale**



GOBIERNO  
DE ESPAÑA

MINISTERIO  
DE HACIENDA  
Y ADMINISTRACIONES PÚBLICAS

O.C.I

## **LES DÉCLARATIONS PATRIMONIALES COMPRENDRONT:**

- a) Les biens, droits et obligations patrimoniales.**
- b) Les titres ou actifs financiers négociables.**
- c) Les participations sociétaires.**
- d) L'objet social des sociétés de toute nature intéressant le haut responsable.**
- e) Les sociétés auxquelles participent d'autres sociétés faisant elles l'objet d'une déclaration au sens du point c).**



# SANCTIONS

- Déclaration du non-respect de la loi et sa publication dans le «Bulletin Officiel de l'État».
- Ils seront destitués des postes à responsabilités qu'ils occupent.
- Ils ne percevront pas, si celle-ci leur correspondait, la pension d'indemnisation.
- Ne pourront en aucun cas être nommés pour l'occupation des postes compris à l'article 3 pendant une durée oscillant entre 5 et 10 ans.
- L'interdiction faite à l'entreprise ou à la société engageant a une personne contre cette loi de passer des contrats avec le secteur public national, dépendant des communautés autonomes ou local, pendant toute la durée d'application de la limitation.



GOBIERNO  
DE ESPAÑA

MINISTERIO  
DE HACIENDA  
Y ADMINISTRACIONES PÚBLICAS

O.C.I

# ***LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DU PERSONNEL AU SERVICE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES***

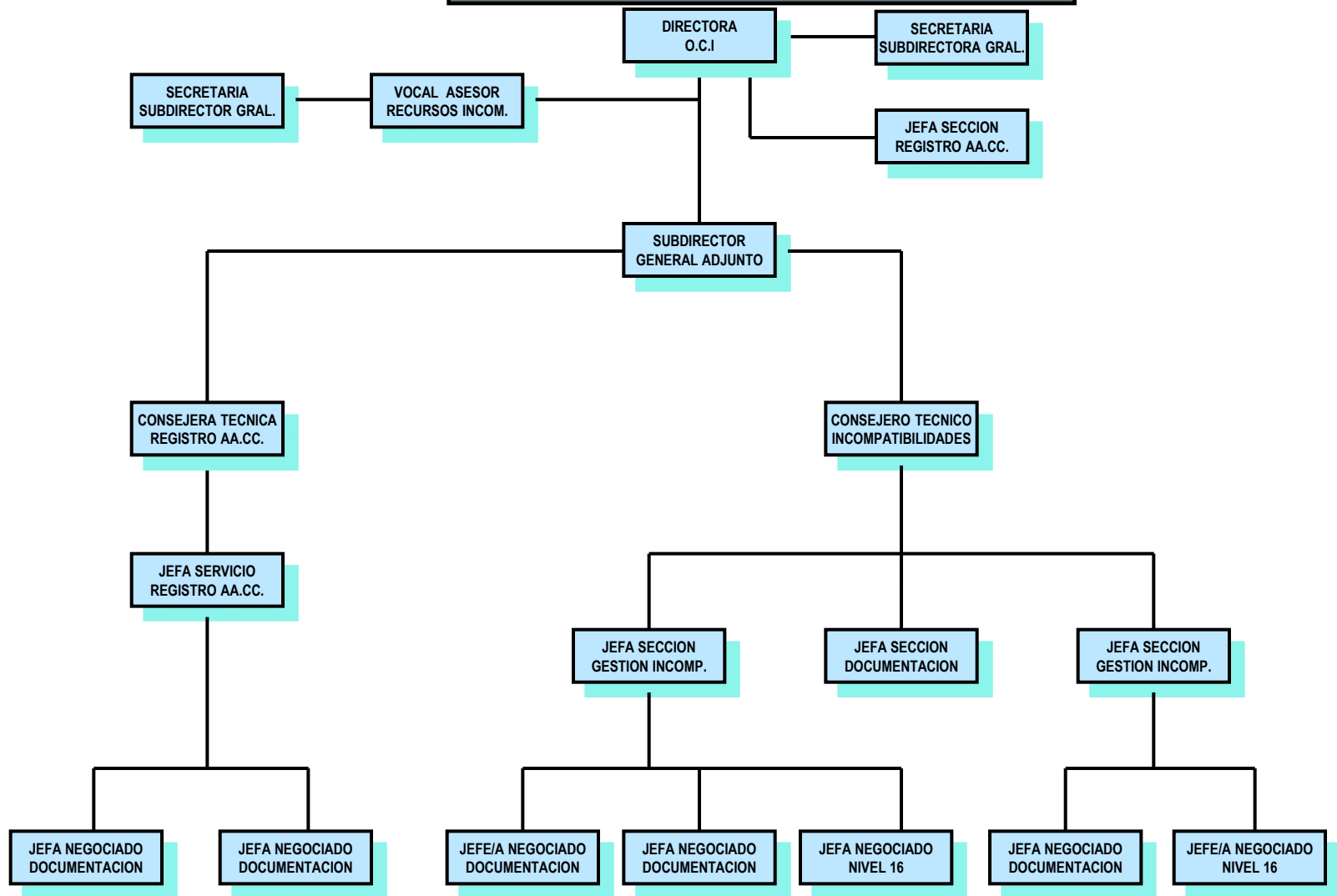


## RESTRICTIONS À L'EXERCICE DES ACTIVITÉS

- **Activités publiques:** → **Professeur dans une Université Publique**
- **Activités privées:** → **Fonctionnaires avec un complément spécifique réduit**  
→ **Activités que ne compromettent pas l'impartialité ou l'indépendance**



# OFICINA DE CONFLICTOS DE INTERESES







GOBIERNO  
DE ESPAÑA

MINISTERIO  
DE HACIENDA  
Y ADMINISTRACIONES PÚBLICAS

O.C.I

شكرا جزيلاً